



AVBP BANDOL

Route du Beausset 83150 BANDOL

Tel: 04.94.29.34.34

Informations : JP MEYER/ JM MASSE

WEEK-END DU 19 FEVRIER 2012

**L'AVBP BANDOL ORGANISE UN TOURNOI DOUBLE HANDICAP
FINALE Round Robin**

Tous les finalistes récompensés .HANDICAP : 60%

REGLEMENT :

Ce tournoi , homologué par la FFBSQ, est ouvert à tous les joueurs en règle avec leur fédération . Cette compétition est ouverte aux 36 premières doublettes inscrites. Le tournoi se dispute en doublettes avec handicap en conformité avec les règlements de la FFBSQ. L'organisateur ne sera pas tenu responsable du vol ou d'un éventuel dommage causé par les machines de bowling , retour de boules, rigoles, au matériel (boules...) des joueurs durant la compétition. Chaque compétiteur accepte le règlement du tournoi en ces termes .

HANDICAP :

Le Handicap sera calculé , selon la moyenne du joueur(se), sur la base de 60% de la différence à 220, pris sur le dernier listing paru au moins 7 jours avant le premier jour de la compétition. Il est limité à 60 quilles maximum par joueur.

Pour un joueur n'apparaissant pas au listing ou ayant un nombre de ligne inférieur à 18 en scores cumulés, le handicap est de:

JOUEURS 1^{ère} année : hommes : 42 , dames : 48

AUTRES JOUEURS : hommes : 18, dames : 24

EGALITES :

En cas d'égalité, c'est l'équipe qui a le meilleur score scratch qui est qualifiée . Si une égalité subsiste c'est l'équipe qui a réalisé la meilleure dernière ligne scratch qui est qualifiée .

QUALIFICATIONS :

Chaque équipe effectue 2 séries de 5 lignes qualificatives, avec un décalage de trois ou cinq pistes vers la droite à l'issue de la première série en fonction du nombre de pistes occupées .

FINALE :

Les 10 premières doublettes issues des qualifications sont retenues pour disputer la FINALE en 9 matches Round Robin .

La bonification sera de 60 quilles par match gagné et de 30 quilles en cas d'égalité.

Les quilles de la phase qualificative ne sont pas conservées pour la Grande finale.

ENGAGEMENT :

Les droits d'engagement sont fixés à **54.00 € par joueur, 108.00 €** par équipe. **Les inscriptions doivent être accompagnées du droit d'engagement** (chèques libellés à l'ordre de l'AVBP Bandol) et adressés à :

BOWLING DE BANDOL Route du Beausset 83150 BANDOL

Les chèques d'engagement ne sont encaissés qu'après la compétition. Toute contestation est tranchée, par l'arbitre ou, à défaut, par l'organisateur.

HORAIRES :

ELIMINATOIRES	MARDI	18H30 – 22H30
	MERCREDI	18H30 – 22H30
	JEUDI	18H30 – 22H30
	VENDREDI	18H00 – 22H00
	SAMEDI	08H30 – 12H30
	SAMEDI	13H30 – 17H30
FINALE	DIMANCHE	08H30 – 13H00 FINALE
Reconditionnement à chaque tour		

INDEMNITES DE DEPLACEMENT :

Indemnités garanties pour 36 doublettes participantes .

FINALE

Vainqueur : 400.00 € Deuxième : 220.00 € Troisième : 120.00 € Quatrième au dixième : 60.00 € par équipe

BILAN FINANCIER :

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
Engagements 36 doublettes à 108 €	3888.00 €	Indemnités de déplacement	1160.00 €
		Parties de bowling (900*3.09€)	2781.00 €
Sponsor bowling de Bandol	243.00 €	Homologation (900*0.1€)	90.00 €
		Arbitrage	100.00 €
Total	4131,00 €	Total	4131,00 €